AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0904
FR0000073298-FS0522

3 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mai 2019, la société Polaris Capital Management, LLP (121 High Street, Boston, MA 02110¬2475, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Polaris Capital Management LLC dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2019, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 482 884 actions IPSOS représentant autant droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 50 171 339 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.